



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDP



Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 3 juin 2024

Monsieur le Président du CSAR des DDI,
Madame la DRH du MIOM,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

1) En ouverture de cette instance, l'UNSA ne peut ignorer le sujet du nouveau projet de réforme de la Fonction Publique qui concernera aussi les agents du périmètre des DDI.

Pour l'UNSA, les agents publics ne souhaitent aucunement une nouvelle loi ou réforme mais bien une amélioration de leurs rémunérations et de leurs conditions de travail. C'est leur priorité et c'est la priorité de l'UNSA. L'UNSA est attachée à l'attractivité de la fonction publique, qui passe justement par de meilleurs salaires et une meilleure qualité de vie au travail. De plus, l'UNSA s'oppose fermement à la suppression des catégories telle qu'évoquée par le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Cela ne constituerait aucunement une avancée ni un levier d'attractivité mais uniquement une déstabilisation du statut des fonctionnaires.

L'UNSA dénonce par ailleurs les déclarations sur les licenciements dans la Fonction Publique et rappelle que le mérite impacte déjà les régimes indemnitaires et les carrières.

L'UNSA exige une revalorisation des rémunérations dès cette année. Elle ne souhaite en aucun cas une année blanche comme annoncé en matière salariale et encore moins des années noires pour les années suivantes.

2) Concernant le sujet des élections professionnelles pour lesquelles un GT s'est réuni récemment, l'UNSA a pris acte de la stabilité de la cartographie des instances qui sera donc identique à celle des élections de 2022. Pour l'UNSA, cela confirme aussi le maintien des Formations Spécialisées adossées au CSA de chaque DDI.

L'UNSA redemande des réflexions concertées avec les organisations syndicales pour l'organisation de ces élections afin de ne pas se retrouver dans les situations de difficultés de 2022.

3) Sur le premier point à l'ordre du jour relatif au plan d'actions des SGCD, l'UNSA regrette le traitement unilatéral actuel. L'UNSA regrette en particulier une absence de concertation sur la circulaire envisagée, tout comme sur la fiche de poste des référents de proximité et sur le nouveau contrat de service type.

De même, au niveau local, le dialogue social n'est pas à la hauteur des attentes. La réalité est au mieux une présentation pour simple information du plan d'actions et au pire, l'absence totale de concertation



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX

01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



L'UNSA réitère sa demande de Comités de Suivi Locaux afin qu'une véritable concertation sur les sujets SGCD ait lieu partout avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des DDI locales.

Enfin, l'UNSA rappelle ici sa ligne rouge sur les fonctions des référents de proximité dont la charte des SGCD du 15 mars 2022 prévoit qu'ils doivent assurer la fonction de contact de proximité pour les agents, et pas seulement être placés auprès des directions de services.

4) Sur le second point à l'ordre du jour, relatif aux rencontres de l'ATE, l'UNSA vous avait alerté dès l'origine sur le calendrier trop serré de ce chantier.

Localement, ces rencontres ont souvent été organisées dans la précipitation sans permettre aux représentants locaux de s'organiser, si tant est qu'ils aient été invités.

Par ailleurs, la méthode sur les questions des kits de communication interroge localement. Certaines questions, plutôt orientées, ont surpris les agents et nos représentants.

Si le MIOM précise que les réformes sont derrière nous et que la DMATES nous annonce que les points d'atterrissages ne seraient pas décidés à ce stade, l'UNSA voit bien que les sujets traités peuvent relever de futures réorganisations tout comme de la loi Fonction Publique.

L'UNSA reprecise ici : avant d'atteindre le dernier kilomètre dans le cadre de cette démarche, il faudrait déjà accomplir le «premier kilomètre» d'accompagnement des agents des DDI. Il faut stabiliser et améliorer les relations locales entre les services de l'ATE. Il faut veiller aux conditions d'emploi et de travail des agents. Les plans d'actions des SGCD, traités au point précédent, devraient aussi être un moyen de répondre à certains de ces aspects, en particulier au travers des contrats de services entre les SGCD et les DDI.

5) Pour conclure, en relation avec le point divers sur la crise agricole, l'UNSA vous alerte à nouveau sur le fait que nombre d'agents en DDI sont en souffrance au travail et pas uniquement en temps de crise. Ils méritent de sortir aujourd'hui de conditions de travail plus que dégradées. Les dispositifs existants doivent être mis en œuvre pour préserver la santé des agents. Récemment, les agents des services agricoles en DDI étaient en grève. Cela montre véritablement un profond malaise et doit nous interpeller. Des réponses urgentes sont attendues.

En définitive, pour le quotidien du travail des agents et l'avenir de l'ATE, l'UNSA considère que l'État doit donner les moyens aux DDI et assurer aux agents des conditions d'emploi et de travail garantissant un service public de qualité.

L'UNSA vous remercie de votre attention.